APPEL A PROPOSITIONS

« Actions clés en mains 2020 »

Cahier des Charges

« CACES »

Date de publication : **24/02/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **27/03/2020 (Modification au 16/03/2020)**

« Important : compte tenu du contexte actuel, la date limite de dépôt des candidatures est reportée exceptionnellement **au 10/04/20** »

Envoi électronique aux adresses suivantes :

m.chardon@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION 3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I 3
Marché à procédure adaptée 3
Modalité de dépôt des offres : 3
Date limite de réception des offres : 3
Référents pour les renseignements complémentaires : 3
Format de la réponse attendue : 3
2. CONTEXTE 5
2.1. Présentation OPCO 2I 5
2.2. Contexte territorial 6
2.3 Publics visés 6
3. OBJET DE LA CONSULTATION 7
3.1. Demande 7
3.2. Objectifs 7
3.3. Les thématiques retenues 8
3.4. Modalités de partenariat entre l'organisme de formation et la délégation 2I Occitanie 11
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS 14

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Occitanie

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché multi attributaires.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à : m.chardon@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

27/03/2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Mathieu CHARDON : m.chardon@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

La réponse du prestataire devra obligatoirement être présentée en deux notes distinctes :

- **une note de présentation de l'organisme de formation**
- **une offre technique et financière.**

Contenu de la note de présentation

Le candidat doit décrire l'organisation mise en place pour le projet en précisant :

- la raison sociale
- le numéro de déclaration d'activité et le statut « datadock »
- le SIRET
- l'adresse du ou des lieux de formation
- le nom du ou des dirigeants
- l'effectif global de la structure
- les domaines d'intervention ou d'activité
- le type de norme qualité
- le profil des personnes chargées de la gestion du projet.

Le candidat précisera sa vision du contexte et des enjeux du projet. Il présentera son expérience et ses références d'actions similaires.

Il présentera et expliquera les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la promotion de l'action ainsi que les modalités d'évaluation des stagiaires.

<u>Le candidat intégrera à la note de présentation les pièces suivantes :</u>

- Extrait K-bis de moins de 3 mois

- le dernier bilan pédagogique et financier remis aux services de l'Etat

Contenu de la note technique et financière

La réponse à l'appel à propositions devra présenter les meilleures offres pédagogiques et capacités d'intervention interentreprises du candidat.

L'organisme devra pour chaque module de formation :

- joindre un programme de formation détaillé (modalités de formation, compétences visées à l'issue de la formation, les moyens pédagogiques…)
- Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.
- Préciser les modalités de certification le cas échéant

Le prestataire devra également présenter les moyens humains mis à disposition pour la réalisation et le suivi du projet :

- un responsable de projet (nom, rôle et coordonnées)
- un contact pour la logistique, la facturation et le suivi administratif

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2I

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
  - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
  - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
    - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
    - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
  - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
  - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
  - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2.2. **Contexte territorial**

2i Occitanie est la délégation de l'OPCO2i pour la région Occitanie.

2i Occitanie intervient sur les 13 départements de la région Occitanie :

Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82).

Ce qui représente environ 5500 entreprises et plus de 160 000 salariés.

La délégation 2i Occitanie regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles et filières industrielles diverses telles que le nucléaire, l'aéronautique et spatial, , l'industrie pharmaceutique, l'industrie du pétrole, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, les énergies, la chimie, la plasturgie, la navigation de plaisance, la bijouterie/joaillerie, le textile, la papier et le carton, les carrières et matériaux, le recyclage, la récupération…

Quels que soient les filières, les entreprises et leurs salariés sont confrontés à des mutations permanentes, mutations industrielles, technologiques, organisationnelles, et à l'impact de l'environnement mondial dans lequel ils évoluent.

Les défis à relever sont nombreux : innovation, maîtrise technologique, transformation de l'outil de production et des modèles industriels.

Dans ce contexte, il est impératif de renforcer les compétences des salariés, de sécuriser les parcours professionnels d'anticiper les nouvelles compétences nécessaires à l'exécution de leurs missions.

La formation professionnelle continue constitue un outil stratégique permettant d'accompagner le développement des compétences des salariés, au service de la compétitivité, de la performance et de la croissance des entreprises industrielles.

2.3 Publics visés

Salariés en Contrat à durée Indéterminée, Contrat à durée déterminée, Contrat d'apprentissage ou Contrat de professionnalisation.

La sélection des stagiaires se fera en fonction de leur statut de salarié d'entreprise relevant du champ de la délégation 2i Occitanie .

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Demande

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre « Actions clés en mains 2020 » déployée par la délégation 2i Occitanie, le prestataire partenaire aura les missions suivantes :

- Respecter l'obligation de publication (sur la plateforme) de sessions de formation sur l'intégralité des offres et des territoires sur lequel l'organisme aura été sélectionné,

- Réaliser les actions de formation conformes à la demande de la délégation 2i Occitanie ,

- Assurer une gestion administrative dématérialisée sur l'outil d'inscription en ligne mis à disposition par l'OPCO 2i,

- Appliquer les conditions financières d'achat fixées dans l'accord cadre territorial,

- Effectuer la promotion et la commercialisation de ou des actions de formation pour lesquelles l'organisme de formation a été retenu,

- Prendre en charge la logistique de l'action de formation,

- Réaliser l'évaluation de l'action auprès des salariés bénéficiaires d'entreprises adhérentes de la délégation 2i Occitanie.

3.2. Objectifs

L'OPCO 2I doit répondre à un enjeu de service de proximité et construire une offre « Actions clés en main 2020 » au plus près des territoires à destination de ses entreprises adhérentes.

Pour constituer cette offre, l'AR2I Occitanie lance le présent appel à propositions auprès des organismes de formation sur l'ensemble du territoire Occitanie.

La délégation 2i Occitanie souhaite créer un réseau d'organismes de formation partenaires sur ce dispositif pour l'année 2020.

Les organismes de formation partenaires proposeront des sessions de formations sur les thématiques et les lieux d'intervention sur lesquels ils auront été sélectionnés par la délégation 2i Occitanie.

Les organismes de formation partenaires proposeront des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires au développement des compétences des salariés issus des entreprises adhérentes, en adéquation avec les attendus de la délégation 2i Occitanie.

Chaque organisme de formation souhaitant répondre à l'appel à proposition sur l'Offre 2020 devra respecter le format de réponse attendu.

Les formations de cette offre régionale devront se dérouler sur l'année 2020.

3.3. Les thématiques retenues

3.3.1 Actions de formation retenues :

THEMATIQUE : CACES CACES R489 ®Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté Formation Initiale ou recyclage	
Objectifs	- Conduire en sécurité les chariots élévateurs de la ou les catégories validées après réussite aux tests - Maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) - Obtenir un CACES
Durée	Indiquer la durée selon le niveau de formation initiale ou recyclage
Certification	CACES
Organisation et Réalisation	▪ Indiquer les modalités de réalisation (sessions en interentreprises, entrées-sorties permanentes, semi-présentiel type blended,…) ▪ Effectif minimum et maximum à indiquer ▪ Lieux d'intervention sur les 13 départements de la Région Occitanie (Indiquer les lieux de formation envisagés)
Conditions financières **(selon nombre de participants)**	**Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire à proposer par l'organisme**

THEMATIQUE : CACES CACES R486 ®Plateformes élévatrices mobiles de personne Formation Initiale ou recyclage	
Objectifs	- Conduire en sécurité les Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP ou nacelles) de la ou les catégories validées après réussite aux tests - Maîtriser la conduite des PEMP d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) - Obtenir un CACES
Durée	Indiquer la durée selon le niveau de formation initiale ou recyclage
Certification	CACES
Organisation et Réalisation	▪ Indiquer les modalités de réalisation (sessions en interentreprises, entrées-sorties permanentes, semi-présentiel type blended,…) ▪ Effectif minimum et maximum à indiquer ▪ Lieux d'intervention sur les 13 départements de la Région Occitanie (Indiquer les lieux de formation envisagés)
Conditions financières **(selon nombre de participants)**	**Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire à proposer par l'organisme**

THEMATIQUE : CACES CACES R485 ® Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant Formation Initiale ou recyclage	
Objectifs	- Maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R485 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) - Obtenir un CACES
Durée	Indiquer la durée selon le niveau de formation initiale ou recyclage
Certification	CACES
Organisation et Réalisation	▪ Indiquer les modalités de réalisation (sessions en interentreprises, entrées-sorties permanentes, semi-présentiel type blended,…) ▪ Effectif minimum et maximum à indiquer ▪ Lieux d'intervention sur les 13 départements de la Région Occitanie (Indiquer les lieux de formation envisagés)
Conditions financières **(selon nombre de participants)**	**Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire à proposer par l'organisme**

THEMATIQUE : CACES CACES R484 ® ® Ponts roulants et portiques Formation Initiale ou recyclage	
Objectifs	- Maîtriser la conduite des ponts roulants et portiques d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R484 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) - Obtenir un CACES
Durée	Indiquer la durée selon le niveau de formation initiale ou recyclage
Certification	CACES
Organisation et Réalisation	▪ Indiquer les modalités de réalisation (sessions en interentreprises, entrées-sorties permanentes, semi-présentiel type blended,…) ▪ Effectif minimum et maximum à indiquer ▪ Lieux d'intervention sur les 13 départements de la Région Occitanie (Indiquer les lieux de formation envisagés)
Conditions financières **(selon nombre de participants)**	**Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire à proposer par l'organisme**

3.4. Modalités de partenariat entre l'organisme de formation et l'AR2I Occitanie

3.4.1 Modalités d'attribution :

L'organisme de formation est sélectionné sur une ou plusieurs offres de formation sur un territoire défini (à minima un département). Il est possible que plusieurs organismes soient désignés partenaires du dispositif pour une même offre de formation et sur un même territoire.

3.4.2 Calendrier de réalisation :

Seules les actions de formation réalisées jusqu'au 31/12/2020 feront l'objet d'une prise en charge au titre du présent appel à propositions.

3.4.3 Conditions financières :

La délégation 2i Occitanie sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à proposer une offre tarifaire pertinente pour chaque réponse à une offre de formation.

Cette offre tarifaire sera étudiée en fonction des coûts du « marché » et des contraintes d'organisation sur les différents territoires.

La délégation 2i Occitanie se réserve la possibilité de négocier avec les organismes de formation retenus pour une offre tarifaire d'équilibre à l'issue de la sélection et avant conventionnement.

Seules les heures réalisées feront l'objet d'une facturation auprès de l'OPCO 2I.

Les annulations par l'entreprise ou par l'organisme de formation ne seront pas prises en charge par l'OPCO 2I.

3.4.4 Gestion administrative :

La gestion des sessions et des inscriptions sera réalisée via la plateforme d'inscription en ligne mis à disposition par l'OPCO 2i.

3.4.5 Modalités de sous-traitance :

L'utilisation de la sous-traitance est autorisée conformément à l'article L8232-1 du Code du Travail.

Toutefois, l'utilisation de la sous-traitance doit être déclarée par l'organisme de formation dans son dossier de réponse.

3.4.6 Modalités de réalisation d'une session de formation :

Les actions de formation auront lieu obligatoirement pendant le temps de travail.
Les offres seront présentées soit en présentiel (inter-entreprises, « entrée-sortie » permanente) ou en format semi-présentiel (ex : blended)
Les seuils d'effectifs « minimum » et « maximum » devront être renseignés pour chaque action de formation.

3.4.7 Référencement « Qualité » :

Depuis le 1er janvier 2017, les Organismes de Formation disposant d'un numéro d'Agrément formation, doivent, pour continuer de recevoir des subsides des OPCO / OPCA, répondre aux obligations qualité de la formation en application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Celui-ci demande de se conformer à différents éléments 'prouvant' la qualité des prestations de formations réalisées par votre organisme.

L'organisme de formation doit être en mesure de prouver le respect de ces obligations lors du dépôt du dossier de candidature.

Seuls peuvent répondre à cet appel à proposition :

- les organismes de formation justifiant d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de l'Etat (en cours de validité) et d'un statut « examiné » sur le DATADOCK.

Nous vous invitons, si vous ne disposez pas de référencement DATADOCK, à vous rendre sur l'adresse suivante : www.data-dock.fr .

3.4.8 Lieux d'intervention :

Les organismes devront être en capacité d'intervenir sur un ou plusieurs sites en Occitanie.

Le(s) lieu(x) devra être clairement indiqué dans la réponse.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Un comité de sélection sera organisé par la délégation 2i Occitanie afin de sélectionner pour chaque offre les organismes de formation.

L'analyse des réponses sera réalisée à partir des critères suivants :

Critères retenus pour l'examen des propositions	Coefficient
Dossier complet (note de présentation + offre technique et financière)	[15]
Proposition tarifaire	[15]
Compréhension de la demande, respect du cahier des cahiers	[20]
Qualité des méthodes pédagogiques	[15]
Expérience de l'organisme de formation, compétences des intervenants	[15]
Connaissance des entreprises relevant du champ de l'OPCO 2i (branches professionnelles, secteurs d'activités, métiers…)	[20]
Capacité à développer l'offre auprès des entreprises (moyens de commercialisation et de communication)	[10]

- La délégation 2i Occitanie s'engage à garder confidentielles les offres reçues.
- La délégation 2i Occitanie se réserve le droit ne pas donner suite aux propositions transmises pour tout ou partie de l'offre de service.
- La délégation 2i Occitanie pourra, le cas échéant, demander des précisions complémentaires autant que de besoin.
- La délégation 2i Occitanie notifiera sa réponse (positive ou négative) à chaque candidat par mail.